



Association Chouette-Forêt

Conditions générales

L'inscription se fait par écrit pour une année scolaire au moyen du bulletin d'inscription. Le contrat peut être résilié après le premier mois payé si l'atelier de jardinage intergénérationnel ne convient pas à l'enfant.

Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée.

Les inscriptions sont confirmées par e-mail ou par téléphone.

Le tarif est fixé à Fr. 120.- par mois, payable à l'avance, sur 10 mois, soit de septembre à juin. La place est garantie en septembre, début de l'année scolaire, à condition que le premier paiement soit encaissé avant fin août.

Une réduction de Fr. 20.- par mois sera accordée aux frères et sœurs participants au même atelier.

En cas de non paiement de trois mois consécutifs, l'enfant ne pourra plus être accueilli à l'atelier de jardinage. Nous vous remercions pour votre régularité.

Les participants s'assurent personnellement contre les accidents. Veuillez vérifier que votre enfant possède bien une couverture adéquate. Veuillez avertir l'équipe s'il présente un problème de santé, afin de nous permettre d'aider efficacement votre enfant en cas de crise (asthme, allergies, piqûres d'insecte, etc.).

Chaque enfant apportera un fruit qui sera partagé entre tous, pour le goûter. Les animatrices se chargent des boissons (par ex. : tisanes en hiver, eau en été).

(Le fruit et les habits de rechange seront dans un petit sac à dos que l'enfant sera capable de porter seul. Cela lui permet aussi de rapporter les petits trésors qu'il aura trouvés pendant la matinée.)

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou d'endommagement de matériel.

Veillez nous informer en cas d'absence à l'atelier de jardinage, par sms ou téléphone. Les séances manquées ne sont pas remboursées. Les démissions en cours d'année sont acceptées si justifiées pour des raisons particulières ; merci de nous en aviser par écrit un mois à l'avance.

L'inscription pour l'année scolaire suivante doit être effectuée par les parents (fin juin au plus tard).



Association Chouette-Forêt

L'atelier de jardinage intergénérationnel « le p'tit jardin Nature » se déroule aux jardins familiaux de la Plannaz à Bussigny, les mardis matin pour les enfants entre 3 et 5 ans, de 8h30 à 11h30 horaire d'été, et de 9h00 à 11h30 horaire d'hiver. Les changements d'horaire (été-hiver) vous seront communiqués par les animatrices, ils peuvent évoluer selon la météo. Il n'y a pas d'atelier de jardinage pendant les vacances et congés scolaires.

Les enfants sont pris en charge dans le parking de l'espace de la Plannaz à Bussigny. Nous vous remercions de respecter l'horaire.

L'atelier de jardinage intergénérationnel « le p'tit jardin Nature » a lieu par tous les temps et en toutes saisons. Cependant, nous nous référons aux bulletins de météo suisse et en cas d'alerte météo (vents forts, orages, tempêtes, chutes de neige conséquentes, etc.), un plan B sera prévu et communiqué aux parents le matin même, au plus tard.

L'équipe se réserve le droit de refuser un enfant à l'atelier de jardinage s'il n'est pas équipé correctement au vu des conditions météorologiques.

L'inscription de votre enfant à l'atelier de jardinage intergénérationnel « le p'tit jardin Nature » et le paiement de la cotisation, vous permettent en tant que membre de participer aux projets, aux décisions et à l'organisation de l'association Chouette-Forêt. Ainsi, le « p'tit jardin nature » de Bussigny pourra renforcer la relation à la nature que vous offrez à votre enfant.

La cotisation est de Fr. 50.- par année scolaire à payer avec le premier versement pour l'atelier de jardinage.

Bussigny, le 30 janvier 2016